

/MLR/.-

ORDONNANCE N° 43/50 DU 28 AVRIL 1953 RENDANT
EXECUTOIRE AU RUANDA-URUNDI L'ORDONNANCE N° 43/54
DU 19 FEVRIER 1953 RELATIVE AU NITRATE DE
POTASSIUM (SALPETRE).

-----oOo-----

Le Vice-Gouverneur Général faisant fonctions,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-
Urundi;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926 qui pourvoit à
l'exécution de cette loi,

ORDONNE :

Article unique

L'ordonnance du Gouverneur Général du Congo Belge
n° 43/54 du 19 février 1953 relative au nitrate de potassium
(salpêtre) est rendue exécutoire dans le territoire du Ruanda-
Urundi.

Usumbura, le 28 avril 1953.
A. CLAEYS BOUUAERT,

Copie certifiée conforme
aux fins d'affichage aux
Résidences du Ruanda et de
l'Urundi.
Usumbura, le 28 avril 1953.
Le Secrétaire Provincial, ff.
R. SCHMIDT,

